

Formulaire d'inscription au concours du « Ananas frais »

Pièces à fournir : 1 photocopie de la carte d'agriculteurs en cours de validité ;

1 photocopie d'une pièce d'identité ;

Pour les lots produits en agriculture biologique, le certificat/
la garantie en cours de validité.

Nom : Prénoms :

Adresse :

Tél. : e-mail :

Date de récolte des lots présentés :

Mode de production : traditionnelle biologique

Origine géographique du lot d'ananas:

Date et signature précédée de la mention « Je certifie l'exactitude de tous les
renseignements portés sur ce formulaire. »

Cadre réservé à la Direction de l'agriculture

Reçu le Par

RÈGLEMENT

Organisé par la Direction de l'agriculture (DAG) dans le cadre de la Foire agricole 2018 (FA 2018) le 1^{er} octobre 2018

Article I : Conditions de participation :

Concours réservé aux producteurs inscrits au registre de l'agriculture. Sont admises à concourir toutes les personnes physiques respectant le présent règlement à l'exception des membres du jury et les membres de leurs famille proche.

Article II : Thème

Le concours porte sur la qualité de l'ananas frais produit localement. La réception des lots pour échantillons et leur identification se fera le dimanche 30 septembre entre 8 h et 11 h par un agent de la DAG sur le stand de la DAG de la FA 2018.

Article III : Échantillons

Les candidats doivent fournir pour le concours l'équivalent de 2 ou 3 paquets d'ananas tels qu'ils sont commercialisés en frais de manière à constituer un lot d'au moins 10 individus. Cet échantillon doit être accompagné d'une fiche indiquant le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du producteur, la date de récolte, l'origine et le mode de production (traditionnel, biologique). À l'issue de la dégustation, le reliquat de fruits sera restitué au producteur.

Article IV : Inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 24 septembre 2018 à 14 h. Elles se feront en remplissant le formulaire d'inscription ci-joint. Il doit être retourné, dûment complété, au plus tard le lundi 24 septembre 2018 à 14 h, soit par mail à secretariat@rural.gov.pf, soit par fax au (689) 40 420 831, soit déposé à l'accueil de la Direction de l'agriculture, route de l'hippodrome à Pira'e pendant les horaires d'ouverture au public.

Article V : Sélection

La sélection sera effectuée par le jury le 1^{er} octobre 2018 à l'occasion de la FA 2018 à partir de 9 h30.

Article VI : Critères de sélection et notation

Suivant une grille établie par les organisateurs, le jury devra noter les fruits du concours en deux temps :

- Une notation réalisée sur les fruits entiers et portants sur 4 caractéristiques commerciales courantes de l'ananas (couleur, parfum, calibre et fermeté)
- Suivant une grille établie par les organisateurs, le jury devra ensuite noter lors d'une dégustation chaque lot suivant les 6 critères ci-dessous présentés.

Une grille de notation sera fournie pour obtenir une note sur 52. En cas d'ex-aequo, la décision du président du jury fera foi.

Liste des critères :

- 1) Aspect général du fruit
- 2) Couleur
- 3) Parfum
- 4) Goût (arôme, sucre et acidité)
- 5) Consistance de la chair (juteuse, croquante...)
- 6) Appréciation de la maturité

Article VII : Jury

Le jury est composé de membres du CO FA 2018, de professionnels des secteurs agricole et de la restauration et d'agent de la fonction publique territoriale. Les membres du jury ne peuvent avoir aucun lien de parenté avec les candidats. Les décisions du jury sont sans appel. Toute participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article VIII : Proclamation des résultats et lots

Les résultats seront proclamés à l'issue du concours sur le stand de la DAG.

Récompense :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| 1 ^{er} du concours : | 50 000 XPF |
| 2 ^{ème} du concours : | 30 000 XPF |

Fait à....., le/2018